



RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX ARS971-07-2022

TRAVAUX DE RENOVATION DE LA CLIMATISATION DE L'ANTENNE DE DOTHEMARE ABYMES DE L'AGENCE DE SANTE DE GUADELOUPE, SAINT-MARTIN ET SAINT- BARTHELEMY (ARS GUADELOUPE)

Date et heure limites de réception des offres :

Vendredi 25 novembre 2022 à 12:00 (heure de Guadeloupe)

AGENCE REGIONALE DE SANTE GUADELOUPE
Rue des Archives
97113 GOURBEYRE

SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation	3
1.1 - Objet.....	3
1.2 - Mode de passation	3
1.3 - Type et forme de contrat.....	3
1.4 - Décomposition de la consultation	3
1.5 - Nomenclature	3
2 - Conditions de la consultation	3
2.1 - Délai de validité des offres.....	3
2.2 - Forme juridique du groupement	4
2.3 - Variantes	4
2.4 - Développement durable	4
2.5 - Confidentialité et mesures de sécurité.....	4
3 - Les intervenants.....	4
3.1 - Maîtrise d'oeuvre.....	4
3.2 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs.....	4
4 - Conditions relatives au contrat.....	4
4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution	4
4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement	4
5 - Contenu du dossier de consultation	5
6 - Présentation des candidatures et des offres	6
6.1 - Documents à produire	6
6.2 - Visites sur site	7
7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis	8
7.1 – Transmission de électronique	8
7.2 – Copie de sauvegarde	8
8 - Examen des candidatures et des offres.....	9
8.1 - Sélection des candidatures	9
8.2 - Attribution des marchés	9
8.3 - Suite à donner à la consultation	10
9 - Renseignements complémentaires	10
9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact.....	10
9.2 - Contentieux.....	10

1 - Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet

La présente consultation concerne :

RENOVATION DE LA CLIMATISATION DES BUREAUX DE L'AGENCE DE SANTE DE GUADELOUPE A
DOTHÉMARE - ABYMES

Le présent marché est relatif à des travaux de réfection de la climatisation des bureaux de l'ARS, situés à Dothémare, Abymes – Guadeloupe, conformément aux prescriptions du présent CCAP et celles décrites ci-après.

Lieu(x) d'exécution :

AGENCE REGIONALE DE SANTE
ZAC de Dothémare
97139 LES ABYMES

1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : la procédure adaptée ouverte. Elle est notamment soumise aux dispositions des articles L2123-1, R2123-1 et L.1111-5 du code de la commande publique.

1.3 - Type et forme de contrat

Il s'agit d'un marché ordinaire.

Le montant prévisionnel du présent marché s'élève à quatre cent mille euros toutes taxes comprises (400 000,00 €).

1.4 - Décomposition de la consultation

Il n'est pas prévu de décomposition en lots.

1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description	Code	Code	Code
42512300-1	Unités de climatisation			
45331220-4	Travaux d'installation de matériel de climatisation			

2 - Conditions de la consultation

2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

2.2 - Forme juridique du groupement

L'entité adjudicatrice ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.

2.3 - Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

2.4 - Développement durable

Cette consultation comporte des conditions d'exécution à caractère social et environnemental dont le détail est indiqué dans le CCAP. Le respect de ces dispositions est une condition de la conformité de l'offre. Une offre comportant des réserves ou ne respectant pas ces conditions d'exécution particulières sera déclarée irrégulière au motif du non-respect du cahier des charges.

Chaque titulaire concerné devra mettre en oeuvre tous les moyens dont il dispose pour respecter ces objectifs de développement durable dans le cadre de l'exécution des prestations.

2.5 - Confidentialité et mesures de sécurité

Les candidats doivent respecter l'obligation de confidentialité et les mesures particulières de sécurité prévues pour l'exécution des prestations.

L'attention des candidats est particulièrement attirée sur les dispositions du Cahier des clauses administratives particulières qui énoncent les formalités à accomplir et les consignes à respecter du fait de ces obligations de confidentialité et de sécurité.

3 - Les intervenants

3.1 - Maîtrise d'oeuvre

La maîtrise d'oeuvre est assurée par :

LAGE INGENIERIE
Immeuble LOMAG – Fonds Boisneuf
ZAC de Houelbourg 3
97122 BAIE-MAHAULT

3.2 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs

Aucune coordination sécurité et protection de la santé, ni aucun plan de prévention ne sont prévus pour cette opération.

4 - Conditions relatives au contrat

4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

Le délai d'exécution des prestations est laissé à l'initiative du candidat qui devra les préciser à l'acte d'engagement, sans toutefois dépasser les délais plafonds correspondants.

4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

5 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (RC)
- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes le cas échéant
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP – Notice travaux) et ses annexes
- La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF)
- Les plans d'implantation des équipements

Les documents sont accessibles uniquement par voie électronique, sur la plate-forme des achats de l'Etat (PLACE) à l'adresse suivante : www.marches-publics.gouv.fr

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

L'identification des opérateurs économiques pour accéder aux documents de la consultation n'est plus obligatoire. Toutefois, l'identification permet d'être tenus informés automatiquement des modifications et des précisions éventuellement apportées au DCE. Dans le cas contraire, il appartiendra aux opérateurs économiques de récupérer par leurs propres moyens les informations communiquées.

L'entité adjudicatrice se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 5 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par l'entité adjudicatrice des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

Le dossier de consultation des entreprises sous format dématérialisé est téléchargeable gratuitement.

6 - Présentation des candidatures et des offres

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.
Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

6.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles 48 et 49 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner	Oui

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés	Niveau	Signature
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles		Non

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés	Niveau	Signature
Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années		Non
Liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les plus importants (montant, époque, lieu d'exécution, s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés à bonne fin)		Non
Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du contrat		Non
Indication des mesures de gestion environnementale que le candidat pourra appliquer lors de l'exécution du contrat		Non

Pour présenter leur candidature, **les candidats utilisent soit les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat)** disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr, soit le Document Unique de Marché Européen (DUME)

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par l'entité adjudicatrice. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pièces de l'offre :

Libellés	Signature
L'acte d'engagement (AE) et ses annexes	Oui
Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)	Oui
Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP - notice travaux) et ses annexes	Oui
La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF)	Oui
Le mémoire justificatif des dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du contrat	Non
Un certificat de visite des locaux (nom et téléphone des personnes à contacter)	Non
Les fiches techniques correspondant aux produits et prestations proposés par le candidat	Non
Une copie intégrale de l'offre sur support électronique comprenant aussi la DPGF en fichier source Excel.	Non
Un planning détaillé de l'ensemble de l'opération en semaine.	Oui

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

6.2 - Visites sur site

Une visite sur site est obligatoire. L'offre d'un candidat qui n'a pas effectué cette visite sera déclarée irrégulière.

Une visite groupée est organisée jeudi 3 novembre à 9h00.

Les candidats souhaitant répondre à la consultation objet des présentes devront impérativement se faire connaître auprès de l'ARS

- Monsieur David BONTE (david.bonte@ars.sante.fr - 0590 99 49 60 - 0690 73 98 52) et
- Madame Annick LECOLAS (annick.lecolas@ars.sante.fr)

7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

7.1 – Transmission de électronique

Les candidats sont tenus de transmettre leurs candidatures et leurs offres par voie électronique. Les offres seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

La transmission des candidatures et offres s'effectue sur la plateforme PLACE accessible depuis le lien suivant : <https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=entreprise.AccueilEntreprise>

Les frais d'accès au réseau sont à la charge de chaque candidat.

L'ARS ne pourra être tenu pour responsable des dommages, troubles, directs ou indirects qui pourraient résulter de l'usage lié au fonctionnement du site utilisé dans le cadre de la dématérialisation des procédures.

7.2 – Copie de sauvegarde

Les candidats sont autorisés à transmettre par voie postale ou contre récépissé une copie de sauvegarde sur support électronique.

Les copies de sauvegarde doivent être transmises sous pli cacheté portant les mentions suivantes :

**ARS GUADELOUPE, SAINT-MARTIN ET SAINT-BARTHELEMY
NE PAS OUVRIR – COPIE DE SAUVEGARDE
MARCHE PUBLIC ARS971-07-2022
TRAVAUX DE RENOVATION DE LA CLIMATISATION DE L'ANTENNE DE DOTHEMARE ABYMES
DE L'AGENCE DE SANTE DE GUADELOUPE,
SAINT-MARTIN ET SAINT-BARTHELEMY (ARS GUADELOUPE)
Rue des Archives – Bisdary 97113 GOURBEYRE**

Pour pouvoir être prises en considération, les copies de sauvegarde doivent parvenir impérativement avant la date et l'heure limites de réception des offres.

Les copies de sauvegarde ne sont ouvertes que si un programme malveillant est détecté dans l'offre électronique. Si elles ne sont pas ouvertes, elles sont détruites par le pouvoir adjudicateur.

Les heures de dépôt des copies de sauvegarde sont :

**Du lundi au vendredi sauf jours fériés, de 9 à 12h et de 14 à 16h30.
Et entre 9 et 12h le dernier jour de remise des Offres
A Bisdary Gourbeyre 97113 (rue des Archives)**

8 - Examen des candidatures et des offres

8.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, l'entité adjudicatrice peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 10 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

8.2 - Attribution des marchés

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	40.0 %
2-Délai global (approvisionnement et exécution)	30.0 %
3-Moyens mis en œuvre	20.0 %
4-Valeur technique	10.0 %

- Prix des prestations (pondération 40%) => maxi = 40 points ;
- Délai global jusqu'à la mise en service, intégrant les études pour l'ensemble des niveaux (pendant la période de préparation de 1 mois), le délai d'approvisionnement du matériel et le délai d'exécution des travaux pour le niveau R+3 à réaliser en priorité (pondération 30%) -> maxi = 30 points
- Moyens mis en œuvre et références de travaux intégrant notamment les moyens humains et références pour des travaux de type climatisation en détente directe en site occupé (pondération 20%) => maxi = 20 points ;
- Valeur Technique du matériel installé avec notamment les fiches techniques des mini-DRV, des unités intérieures, des télécommandes individuelles et la télécommande centralisée (pondération 10%) -> maxi = 10 points ;

La note finale de l'offre sera le total des 4 notes distribuées.

Le classement des offres s'effectuera de la note la plus élevée, classée première, à la note la moins élevée classée dernière.

Exemple pour le critère prix :

La note donnée s'exprime en pourcentage de la proposition la moins chère ; elle est ensuite multipliée par le nombre de points (sur 100). Exemple, pour le Critère « prix », pondéré à 40%, la solution la moins chère reçoit 40 points ; les autres solutions, plus chères par définition, sont affectées d'un coefficient inférieur à 1 (= Solution la plus économique / Solution en question)

Exemple : Offre 1 = 25 844,55 €, Offre 2 = 27 004,00 €, Offre 3 = 22 354,45 €

Offre moins chère = Offre 3 => 40 points (le maximum)

Offre 1 => $40 \times (22\,354,45 / 25\,844,55)$

Offre 2 => $40 \times (22\,354,45 / 27\,004,00)$

Idem pour les délais. Le délai global sera ramené en jour et le délai le plus court obtiendra 30 points.

Pour les moyens mis en œuvre et références (20 points) : une note sur 10 points sera donnée en fonction de la concordance des moyens mis en œuvre par rapport aux délais des différentes tâches du planning, et une note sur 10 points sera donnée en fonction de la similitude des chantiers déjà réalisés avec celui-ci.

Pour la valeur technique, une note sur 10 points sera donnée en fonction de la concordance des principaux équipements (listés ci-dessus) avec la notice travaux.

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

8.3 - Suite à donner à la consultation

Après examen des offres, l'entité adjudicatrice engagera des négociations avec tous les candidats sélectionnés. Toutefois, l'entité adjudicatrice se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales, sans négociation.

L'ARS se réserve le droit de négocier avec les candidats dont les offres ont été jugées recevables.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations relatives aux obligations fiscales et sociales des entreprises. Le délai imparti par l'entité adjudicatrice pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 5 jours.

Une attestation d'assurance décennale devra également être produite dans le même délai.

9 - Renseignements complémentaires

9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pendant la phase de consultation, les candidats peuvent faire parvenir leurs questions et les demandes de renseignements complémentaires sur la plate-forme des achats de l'Etat (PLACE), à l'adresse suivante : <https://www.marchespublics.gouv.fr>

Les réponses aux demandes de renseignements complémentaires, envoyées en temps utile, sur les documents de la consultation sont transmises aux candidats au plus tard, 8 jours avant la date limite fixée pour la réception des offres.

9.2 - Contentieux

Le tribunal territorialement compétent est le tribunal administratif est celui de BASSE-TERRE (97100) – 6, rue Victor Hugues.

18 OCT. 2022

Le Directeur Général

Laurent LEGENART

